

Pourquoi une française épouse-t-elle un tunisien ?

Ce qu'elle en pense

Ce qu'en pensent les tunisiens.

Hypothèses

par Annie SANTAMARIA - EL AMOURI

La formation du couple n'est pas le fruit du hasard ; la rencontre amoureuse s'inscrit dans un cadre de préalables et de nécessités où le coup de foudre joue un rôle mineur : « La liberté de l'individu ou encore sa marge de liberté dans ses démarches les plus intimes et les plus personnelles, reste en serrée de toute part, aujourd'hui comme hier, dans un réseau étroit de probabilités et de déterminismes qui poussent moins encore à choisir qu'à trouver un conjoint qui lui soit aussi proche que possible » (1). Alors, qu'est-ce qui pousserait une française à choisir un tunisien, et vice-versa ?

Historiquement, les unions entre chrétiennes et musulmans ne datent pas d'hier ; rappelons le Prophète, qui eut pour compagne une copte, rappelons les razzias qui prirent la forme de rapt de femmes chrétiennes par des guerriers arabes. De même, la littérature andalouse choisit souvent comme thème les amours mouvementées et romantiques de guerriers arabes pour de belles captives chrétiennes. Les Croisades sont encore présentes dans les esprits et, de nos jours, le renouveau du sentiment religieux s'exprime comme un moyen de lutte pour le pouvoir, plus souvent que comme une

(1) A. GIRARD, cité par C. THELOT, *Tel père, tel fils*, Dunod, 1982, p. 179.

fin en soi. Le couple franco-tunisien évolue, actuellement, dans un contexte mouvant d'images mentales, engendrées par la colonisation, l'émigration, les guerres, le terrorisme et les pétro-dollars.

Ces images se réfléchissent l'une l'autre, tissant et nourrissant l'inconscient collectif. Des sentiments amoureux frappés d'interdits (dits ou non dits) et qui s'inscrivent dans un cadre historique de volonté d'hégémonie culturelle, religieuse et politique, et/ou de recherche d'identité, voilà de quoi générer et régénérer une multitude de fantasmes et d'ambivalences d'autant plus marqués que les oppositions historiques le sont.

Une investigation clinique menée en 1984 auprès de 18 femmes françaises épouses de tunisiens, nées en France et résidant en Tunisie, a permis d'élaborer des hypothèses concernant le profil psycho-sociologique du conjoint français et les motivations mises en jeu lors du choix marital (2). Une enquête statistique menée en 1986 à Tunis auprès de 100 tunisiens de plus de 20 ans (échantillon représentatif quant au sexe, à l'âge et au niveau d'instruction) a mis à jour les tendances des représentations de tunisiens concernant le couple franco-tunisien (3). Ces deux approches, qualitative et quantitative, contribueront à la définition d'hypothèses.

Concernant les femmes françaises épouses de tunisiens, on pourrait se demander si des événements de leur histoire personnelle auraient pu agir comme des éléments facilitateurs dans la rencontre de l'autre, de l'étranger. Au niveau de leurs ascendants, j'ai essayé de repérer un scénario, qui, à travers les générations, consisterait à reproduire des mariages avec des étrangers, et des expatriations. Cette hypothèse est infir-

(2) A. SANTAMARIA-EL AMOURI, *Le couple mixte franco-tunisien, contribution en psychologie sociale-clinique*, DEA sous la direction de Madame ANCELIN-SCHUTZENBERGER, Faculté de Nice, 1984.

(3) A. SANTAMARIA-EL AMOURI, *Enquête quantitative portant sur la perception par les tunisiens du couple franco-tunisien*, recherche en cours, 1987.

mée : sur les deux générations antérieures à l'épouse française, un nombre infime de mariages avec des étrangers ou des étrangères, et très peu d'expatriations.

Par contre, il existe dans les lignées de la française une nette tendance à l'exogamie géographique, tendance contraire à l'ensemble de la population française : A. GIRARD (4) montre que, en France, même si l'homogamie géographique diminue dans le temps, « la distance géographique qui sépare les domiciles des futurs conjoints demeure réduite, inférieure, dans la plupart des cas aux limites extrêmes d'un département ».

Ce qui peut également caractériser les françaises épouses de tunisiens interviewées, c'est le nombre élevé de leurs frères et soeurs qui, eux aussi, ont épousé des étrangers (ères). Il serait alors intéressant de voir sur quoi repose, au niveau de la famille conçue comme entité systémique, le choix d'un conjoint étranger ; une lecture des réseaux de communication reliant les membres de la famille, et des projets familiaux, pourrait apporter des éléments de réponse.

D'autre part, dans la fratrie de la française mariée à un tunisien et dans la plupart des cas, c'est une française qui épouse un étranger et non un français qui épouse une étrangère. Il est vrai que le marché matrimonial français comporte davantage d'étrangers que d'étrangères. Mais alors, comment expliquer, par exemple, que les jeunes filles issues de couples de maghrébins installés en France, prennent pour époux un conjoint français, en nombre plus élevé que leurs frères et avec une progression étonnante dans le temps ?

En 1972, on relève 18 % d'unions de ces jeunes filles avec des français, et en 1984 on en relève près de 3 fois plus (5), et ce, malgré la montée du racisme en France et de l'intégrisme religieux musulman.

(4) A. GIRARD, *Le choix du conjoint*, PUF, 1981, p. 60.

(5) Statistiques fournies par A. BARBARA.

Il semblerait donc, que, au-delà de tout concept de frontières et de nationalités, les femmes soient plus portées que les hommes à s'unir à des étrangers. Une grille de décodage pour cette hypothèse : l'explication psychanalytique relayée par l'explication anthropologique. En épousant un étranger, la femme réalise sur un mode non incestueux le mouvement incestueux qui la pousse vers son père ; l'étranger comme le père, le trop différent comme le trop semblable, sont frappés d'interdit par le groupe, qui, par des règles très rigides de formation des mariages et par le tabou de l'inceste, préserve son identité et son existence (6).

« Une française choisit d'épouser un tunisien parce qu'elle a une volonté plus ou moins consciente d'exaspérer sa famille ». (M) (*) (7).

Ce que m'ont dit les françaises interviewées, lors des entretiens cliniques, que j'ai eus avec elles, c'est que, épouser un étranger c'était sortir de la famille, et épouser un tunisien c'était se mettre hors de portée.

Crise d'identité sexuelle, attitudes provocatrices et volonté de mise à distance présideraient alors au choix d'un conjoint nord-africain.

L'entourage familial est souvent vécu par les femmes françaises interviewées comme étouffant, d'autant plus que celles-ci dans notre étude qualitative occupent le plus souvent dans la fratrie la position de fille aînée ou de première fille. L'investissement affectif et les attentes familiales sont souvent plus intenses envers l'ainé (e) ou envers le premier des enfants de même sexe (le premier des garçons ou la première des filles). Et pour certaines femmes, épouser un tunisien, c'était plus précisément finir la symbiose culpabilisante et aliénante mère-fille.

« Par rapport à sa mère, ça se passe entre les femmes de la fa-

(6) A. BARBARA, *Mariages sans frontières*, Le Centurion, 1985, p. 25.

(7) L'astérisque (*) indique désormais une française épouse de tunisien interviewée.

mille, sans que je sache exactement pourquoi. Mon frère s'est mis en dehors de ma mère. Nous on en fait encore partie. C'est quelque chose au niveau de la culpabilité. Je ne sais pas bien à quel niveau ça se passe. J'arrive même pas à l'exprimer. Mon frère, d'emblée, s'est mis en dehors de tout ça, de ce qu'elle pourrait penser, de ce qu'elle pourrait dire. Cette culpabilité fait qu'on est encore là-bas ». (A.M.) (*).

Mais parfois, l'éloignement du milieu familial et de la mère constitue un détour obligé pour retrouver ce que les femmes venaient de quitter : un milieu traditionaliste, des mentalités figées, le poids des contraintes sociales.

« J'ai personnellement le sentiment que j'étais en rupture totale avec ma mère, grande révolte, des hurlements, etc. ça n'empêche que je suis venue dans un milieu qui ressemble on ne peut plus, un milieu dans lequel ma mère avait été élevée, à Constantinople, en début de siècle ; et je crois que c'est pas par hasard que finalement, tout en étant en révolte contre elle, c'est quand même quelque chose qui est très proche de son milieu à elle que j'ai retrouvé ». (A.) (*).

Quelques autres considèrent cet éloignement comme une étape bénéfique pour retrouver avec clarté et dans un pays étranger leur identité de française ; - la France étant alors souvent mystifiée -.

« Je me suis rendue compte... qu'en France, en tant que française, j'avais une identité très peu claire, très obscure... Épouser un tunisien, c'était faire un détour absolument indispensable, parfaitement logique et cohérent, même si c'était douloureux, parce que ça correspondait quelque part à un exil, pour me retrouver moi-même. Pour retrouver avec clarté mon identité de française, mon identité d'européenne ». (A.) (*)

Le désir de mettre des limites et d'imposer une distance à l'amour fusionnel de la mère s'accompagnerait souvent d'un désir de fusion avec le conjoint étranger, comme si, à ce moment de leur existence, les femmes françaises avaient été tenues de choisir entre l'un et l'autre, ce qui, d'ailleurs, a été souvent le cas. Ce désir de communion totale avec le conjoint étranger, qui est d'autant plus fort que les obstacles sont nombreux et que le couple se sent isolé, est souvent perçu

par l'environnement dans une aura romantique. Il est vrai qu'au moment de la rencontre entre un maghrébin et une française, chaque partenaire voit l'autre avec un regard décillé des stéréotypes dominants dont il est victime, dans une sorte de virginité sociale. Le défi à la famille se double d'un défi à la société, à ses normes, à ses valeurs. En effet, épouser un tunisien, pour une française, c'est braver les stéréotypes qui font de l'arabe un être inculte, intolérant, violeur et homosexuel ; épouser une française, pour un tunisien, c'est se faire fort de ne pas tenir compte des images qui la représentent comme un être frivole et impudique, peu attaché aux principes moraux et aux valeurs familiales.

Comment se fait-il que la française ait été moins touchée que les autres par les fantasmes qui surgissent à l'endroit de l'arabe ? Les françaises interviewées sont, dans leur grande majorité, issues de milieux catholiques pratiquants et, parfois, militants. Pour la plupart, elles ont connu une longue période de foi, certaines continuent à la pratiquer en Tunisie, aucune ne trouve de contradiction entre le choix qu'elles ont fait et les principes évangéliques qu'elles ont reçus. Cependant, leurs parents, dans leur ensemble, ont désapprouvé le mariage de leur fille avec un tunisien. Il semblerait que les images véhiculées par la société française à l'encontre des maghrébins aient été plus fortes que leur idéal chrétien, qui devait être plutôt désincarné sur le plan de l'idée et plutôt social sur le plan de la forme. Les femmes interviewées, elles, ont voulu aller jusqu'au bout de leurs convictions religieuses et ont voulu concrétiser ce que leurs parents leur présentaient dans un double message : accepte l'autre dans sa divergence, aime-le en tant qu'enfant de Dieu/méfie-toi des arabes. La foi, chez ces femmes, constitue un élément facilitateur dans la rencontre de l'autre, un liant communautaire dans l'acceptation de sa différence. D'ailleurs certaines françaises continuent à la pratiquer en Tunisie :

« C'est plus faisable dans un pays baignant dans une atmosphère

religieuse. En France, on vit moins sa foi parce qu'on peut moins la montrer ». (C.) (*)

« Etre en Tunisie pour moi qui suis croyante, c'est un épanouissement. On a le droit de parler de Dieu tout le temps... Quand j'entends le muezzin, je pense à la prière. ça ne fait pas de problème ». (J.) (*)

A l'opposé, l'enquête menée auprès de l'échantillon tunisien en 1986 montre que, actuellement en Tunisie, la foi, pour la majorité des croyants, est vécue comme discriminante, rejetante par rapport à l'autre non-musulman.

Ainsi, si pour plus de 80 % de tunisiens, le couple mixte est essentiellement un couple qui unit un musulman à une chrétienne, près du tiers y sont opposés, en raison en particulier de la religion de l'épouse. D'une façon générale, 82 % des tunisiens enquêtés sont défavorables au couple franco-tunisien, et dans cette population, les femmes plus que les hommes.

Pour les tunisiens, l'image de la française est encore entachée de stéréotypes datant de la colonisation ; elle est, actuellement, souvent placée dans un rapport de forces et perçue comme une concurrente menaçante, tant sur le plan de la reconnaissance de l'autre, de son identité, que sur le plan sexuel et même professionnel : elle a confisqué, en tant que colon, l'identité tunisienne, elle vole les meilleurs partis et prend les meilleurs postes. Cet ensemble de fantasmes devrait être analysé en soi et par rapport à des données objectives, certes, mais aussi parce qu'il pointe des dysfonctionnements et des zones de fragilité dans la société tunisienne actuelle.

Pour les françaises, dans ce mouvement qui les rend disponibles à l'autre, les convictions religieuses prennent nettement le pas sur les convictions politiques ; leur sentiment religieux prend la forme d'un humanisme chrétien de gauche qui va les porter vers les plus rejetés de la société française.

Ainsi pour certaines, épouser un nord-africain prendrait

un caractère missionnaire et correspondrait à un rachat, à une réparation.

« Quand j'étais petite, je disais au moment de la guerre d'Algérie, dans la cour de l'école : moi, j'épouserai un algérien ». (A.M.) (*)

« La Tunisie était victime de la France, nous étions en pleine guerre d'Algérie.. En un sens, j'étais contente de montrer qu'il y avait des françaises qui n'étaient pas racistes et pour qui les nord-africains n'étaient pas de sales bicots ». (M.) (*)

Si le tunisien est perçu comme le pauvre de l'évangile, il est aussi appréhendé comme le « bon sauvage » habitant une terre lointaine et intacte, dans un ailleurs facile et chaleureux : dans l'imaginaire européen, le lointain est souvent synonyme de merveilleux et d'innocence. De plus, la récente décolonisation ouvrait une nouvelle ère historique et permettait tous les espoirs ; la Tunisie avait besoin de bras pour se construire. Mais les rêves et les désirs de beaucoup de françaises n'ont pas résisté à la vie quotidienne, en Tunisie.

« Je me suis laissée prendre au piège par la belle image des gens et du pays. Tout est calculé. Parfois, je m'y perds ». (M.T.) (*)

« Il faut voir derrière les choses. leur sourire est faux ». (P.) (*)

Alors les belles images et les bons sentiments ont fait place à l'anathème.

« Le bon sauvage est coupable par avance d'avoir été déclaré parfait. La supériorité de principe a glissé dans une infériorité de fait : sous l'indigène peinturluré se dissimulait un chien et le gentil naturel camouflait une nature vindicative et hypocrite. Ainsi, la découverte du Nouveau Monde vérifie-t-elle la Bible, l'Age d'Or, les Hesperides, mais pour les révoquer aussitôt ». (G.) (*)

Tout sentiment d'aide procéderait-il d'un désir de domination ? Suit pour ces françaises un désenchantement rapide qui alimentera le sentiment de deuil qu'elles peuvent éprouver pour leur pays.

Ainsi, le plus souvent, les sentiments tiers-mondistes conduisent-ils à un piège constitué par le jeu de stéréotypes ré-

pondant à d'autres stéréotypes, par une suite de représentations mentales en ricochet.

Pendant la colonisation, la française était perçue comme celle qui aidait grâce à son savoir (elle est institutrice, infirmière ou médecin) (8) et aussi grâce à son argent; cette image pouvait lui convenir, car elle évacuait ainsi tout sentiment de culpabilité; mais elle créait chez les tunisiens un sentiment de dépendance beaucoup moins valorisant pour elle. Aussi, n'est il pas étonnant que l'enquête quantitative menée à Tunis en 1986 indique que plus de 60 % des personnes pensent qu'un tunisien s'unit à une française par intérêt : 38 % disent que c'est par intérêt matériel et 25 % pensent qu'un tunisien épouse une française pour régulariser sa situation d'étranger en France.

L'étude quantitative montre également que le couple franco-tunisien est perçu comme faisant partie de la classe privilégiée ; par ailleurs, toujours selon les personnes enquêtées, le mariage de l'un avec l'autre s'accompagne pour chacun des conjoints d'un passage à un statut socio-économique plus élevé.

Ainsi, concernant l'épouse, le couple type franco-tunisien serait constitué par une française, qui était secrétaire en France, qui, en Tunisie, actuellement ne travaillerait plus et qui aurait épousé un médecin.

Certaines françaises interviewées reconnaissent que les couples franco-tunisiens se sont créés par intérêt :

« Elles ont fait des mariages qu'elles n'auraient pas pu faire en France. Elles venaient d'un petit milieu, avaient une petite situation. Ici, elles mènent une vie fort agréable. Elles ont épousé l'argent, le standing, la position sociale ». (M.) (*)

D'ailleurs, en décembre 1962, l'UNFT (Union Nationale des Femmes Tunisiennes), à l'occasion d'un complot militaire,

(8) S. CHATER, *La femme tunisienne, citoyenne ou sujet*, MTE, 1975, p. 62.

voulait à mots couverts interdire les mariages entre françaises et étudiants tunisiens, ces derniers étant destinés à devenir des cadres de la nation et à occuper un haut niveau politico-socio-économique.

« Le troisième congrès demande au gouvernement de prendre toutes les mesures utiles afin de pallier l'infiltration au sein de notre société d'éléments étrangers qui risqueraient de compromettre notre bonne organisation, l'avenir de notre société et de notre nationalisme ».

L'enquête faite auprès des françaises montre que, pour l'ensemble, l'écart entre les niveaux de formation et d'occupation des conjoints est assez important et ce, en faveur des maris tunisiens.

Sachant que, en France, les alliances matrimoniales sont régies par l'homogamie culturelle et sociale (9), nous pouvons nous demander si le choix d'un conjoint tunisien et l'expatriation ne seraient pas le prix à payer pour que ces femmes accèdent à un statut social - plutôt qu'économique - élevé. Toute union repose sur une stratégie plus ou moins consciente : pour la française mariée à un tunisien, une stratégie d'ascension socio-économique se dégage déjà des deux générations antérieures ; le mariage avec un tunisien semblerait en précipiter le cours.

La motivation matérielle a été peu abordée par les femmes françaises, lors de l'enquête qualitative : il semblerait qu'elle leur renvoie une image d'elles-mêmes en contradiction avec leurs convictions chrétiennes et/ou tiers-mondistes. Tout comme la motivation sexuelle, également peu évoquée par les interviewées, peut-être parce qu'elle rappellerait la culpabilité par rapport aux parents.

L'enquête quantitative montre que 37 % des tunisiens pensent que la française épouse un des leurs par attirance physique. L'analyse des stéréotypes qui accompagnent la per-

ception des couples mixtes, en général, montre l'importance des fantasmes sexuels.

Les anthropologues (en particulier C. Levi-Strauss) pensent que toute réflexion sur l'exogamie s'inscrit dans un cadre de transgression sexuelle (10). En effet, les sociétés interdisent les unions de leurs femmes avec des étrangers, afin de préserver leur capital de reproduction, car c'est sur la femme, en tant que ventre, que repose le futur du groupe. Ainsi, la française, en choisissant d'épouser un étranger, - un tunisien qui plus est -, d'une part, menace l'identité et l'intégrité de son groupe d'appartenance, et, d'autre part, atteint le français dans la perception qu'il a de sa propre virilité, tout comme le noir peut menacer le blanc : « Le blanc pense que la blanche attribue à la sexualité du noir des qualités supérieures à la sienne. Il se sent non seulement menacé, mais peut-être aussi surpassé » (11).

Pour les sociétés traditionnelles, l'acte sexuel est avant tout un acte de reproduction visant à renforcer le groupe d'appartenance, et qui s'inscrit dans un cadre religieux. Il n'est donc pas étonnant que, dans une civilisation où les fonctions génitales et sexuelles sont confondues et imprégnées de religieux, beaucoup de tunisiens enquêtés pensent qu'ils tirent leur virilité du fait qu'ils sont circoncis et que la circoncision leur assure de meilleures capacités sexuelles.

Enfin, la société tunisienne dont l'identité a été altérée par la colonisation française, n'est pas prête à accepter une française qui, dans son pays, se dérobe aux contraintes sociales et se met en marge des stratégies familiales des mariages visant l'homogamie culturelle et sociale. Sa conception de la famille et du mariage est différente ; elle lui a été transmise par ses parents et elle la transmettra à ses enfants. Le ma-

(9) C. THELOT, *Tel père, tel fils*, Dunod, 1982, p. 31.

(10) A. BARBARA, op. cit. p. 100.

(11) A. BARBARA, op. cit. p. 29.

riage en Europe obéit à des valeurs que les tunisiens interviewés, dans leur majorité, réprouvent.

Ainsi, pour 40 % des tunisiens enquêtés, le choix marital de la française n'intéresse pas ses parents. Ces derniers ne se soucieraient pas non plus de la virginité de leur fille. Parmi les tunisiens enquêtés, 95 % pensent que la française qui épouse un tunisien n'est pas vierge au moment du mariage. Pour la moitié, son comportement n'est pas moral : elle boit, fume, porte des vêtements indécents, est irrespectueuse et peu sociable. Dans ces conditions, la française qui épouse un tunisien risquerait de ne pas se conformer au rôle de la femme qui est de contribuer à pérenniser les traditions et les valeurs étayant la société arabo-musulmane.

De prime abord, le couple franco-tunisien est socialement un couple quasiment impensable et improbable, aussi bien du côté de la société tunisienne que de celui de la société française, car il va à contre courant des normes établies et des idées reçues. Ce couple ne tient compte ni des pressions mentales ambiantes, ni des processus sociologiques qui président aux stratégies matrimoniales ; en ce sens, on peut dire que les conjoints, français et tunisien, se sentent liés à leur groupe respectif par un sentiment d'appartenance moins contraignant, par des attaches plus lâches, que la majorité de leurs compatriotes. Il s'ensuit que le choix d'un conjoint étranger est ressenti par le groupe comme une trahison, comme une menace. Les attitudes des uns et des autres révèlent la face cachée des motivations inconscientes et des fantasmes tels qu'ils apparaissent dans le projet intime de deux individus, mais aussi tels qu'ils apparaissent dans le projet collectif des groupements humains.

L'analyse du couple franco-tunisien est intéressante à plus d'un titre car elle permettrait de définir certaines caractéristiques du fonctionnement actuel des sociétés tunisiennes et françaises. De plus, une comparaison des couples franco-

tunisiens et des couples tunisiens pourraient pointer, en Tunisie, l'émergence d'une nouvelle entité conjugale, d'un remaniement des rôles masculin et féminin et d'un réajustement de chacun dans la vie de la cité.

Tunis, 1987

RÉSUMÉ

A partir d'une investigation clinique menée en 1984 auprès de 18 françaises épouses de tunisiens et d'une recherche statistique conduite en 1986 auprès de 100 tunisiens, l'A. tente d'analyser le contexte d'images mentales qui favorisent, à notre époque, la constitution de couples franco-tunisiens et l'impact psychologique de ces unions mixtes sur la société tunisienne.

ملخص

تحاول المؤلفة في هذا البحث تحليل واقع الصور الذهنية التي تساعد في عصرنا الحالي على الزواج المختلط بين التونسيين والفرنسيات والآثار النفسية لتلك الزيجات في المجتمع التونسي وقد انطلقت في بحثها هنا من بحث طبي أجرته سنة 1984 على 18 امرأة فرنسية ومن دراسة احصائية قامت بها سنة 1986 وشملت 100 تونسي.